

## Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

<p><b>Nom du Propriétaire :</b>  <b>M. et Mme SHAKESHAFT</b>  <b>Adresse du bien visité :</b>  <b>460 DIGUE EUROPLAGE - 59495</b>  <b>LEFFRINCKOUCKE</b>  <b>Adresse du Propriétaire:</b>  <b>460 DIGUE EUROPLAGE - 59495</b>  <b>LEFFRINCKOUCKE</b></p>	<p><b>N° : 20176D</b>  <b>Réf. Ademe : 2059V1007049V</b>  <b>Valable jusqu'au : 17/07/2030</b>  <b>Type de bâtiment : Maison mitoyenne</b>  <b>Année de construction : 1970</b>  <b>Surface habitable : 205 m<sup>2</sup> + Garages 44 m<sup>2</sup> + Caves 27 m<sup>2</sup></b>  <b>Date de visite : 06/07/2020</b></p>
--	---

### Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés en 2019

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	- Bois : 12773 kWh <sub>ef</sub>	12773 kWh <sub>ep</sub>	503 € TTC
<b>Eau chaude sanitaire</b>	- Electrique : 1758 kWh <sub>ef</sub>	4535 kWh <sub>ep</sub>	193 € TTC
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>Abonnements</b>	-	-	124 € TTC
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	- Electrique : 1758 kWh <sub>ef</sub> - Bois : 12773 kWh <sub>ef</sub>	17308 kWh <sub>ep</sub>	820 € TTC

<p><b>Consommations énergétiques</b>          (en énergie primaire)  <b>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b></p>	<p><b>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>  <b>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b></p>
<p><b>Consommation conventionnelle :</b> 84 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</p>	<p><b>Estimation des émissions :</b> 1 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p>
<p><i>Sur la base d'estimations au logement</i></p> <p>Logement économe</p> <p>Logement</p> <p>84 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p>Logement énergivore</p>	<p>Faible émission de GES</p> <p>Logement</p> <p>1 kg eqco<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an</p> <p>Forte émission de GES</p>

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Murs en maçonnerie et béton cellulaire isolation forte extérieure 20 cms polyuréthane</li></ul>	<b>Chauffage :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Installation de chauffage</li><li>- Insert feu de bois raccordé sur réseau de chauffage central</li></ul>	<b>ECS :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- chauffe-eau électrique couplé avec panneaux solaires</li></ul>
<b>Toiture :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Isolation 15 cms polyuréthane + 10 cms laine de roche</li></ul>	<b>Emetteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- radiateurs à eau chaude</li></ul>	<b>Ventilation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Puits canadien</li></ul>
<b>Menuiseries :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fenêtres triple vitrage avec volets isolants polyurethane</li></ul>	<b>Refroidissement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- sans objet</li></ul>	
<b>Plancher bas :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Dalle zone habitable rdch non isolé</li><li>- Plancher haut garage fortement isolé</li></ul>	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- sans objet</li></ul>	
<b>Energies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>62 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chauffage 1, chaudière, énergie bois, chauffage individuel ; année de fabrication : à partir de 2006</li></ul>		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie

d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

## **CONSEILS POUR UN BON USAGE**

*En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.*

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*
------------------------	---------------------------------	--------------------------	-----------	--

Néant

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	★★★★★ : moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	★★★★ : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	★★★ : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	★★ : plus de 15 ans

## COMMENTAIRES :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.CERT Parc d'affaires, Espace performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire. Le N° du certificat est CPDI0627 délivré le 08/07/2019 et expirant le 07/07/2024.

Fait à Hoymille, le 18/07/2020

Par : DEVOS Didier

Signature

Cachet

**diagimo.fr**

1 rue des Jardins  
59492 - HOYMILLE  
Tel 03 28 620 620 - Fax 03 28 622 845  
E-mail [didier.devos@diagimo.fr](mailto:didier.devos@diagimo.fr)  
Siret 49969921300017 - APE 742C - TVA FR93499699213